



Conges suite passage temps partiel

Par **anquelu**, le **12/03/2009** à **14:06**

Bonjour,
Arrivée dans l'entreprise le 01/03/2008, j'ai acquis jusqu'au 31/05/2008 8 jours de congés.
Passée à temps partiel depuis le 01/01/2009 à 80 %, l'employeur a fait un pro rata de mes congés et m'indique que j'ai 6,40 jours à poser. (80 % de 8 jours).
Est-ce normal sachant que j'ai acquis mes 8 jours de congés sur un travail à temps plein ?
Merci de votre réponse et éventuellement de m'indiquer un article de loi à ce propos,
Cdlt,
AR

Par **Visiteur**, le **12/03/2009** à **19:13**

bonsoir,
un salarié à temps partiel a les mêmes droits qu'un salarié à temps complet (30 jours de cp par an, si année de travail complète).

Par **moussa**, le **13/03/2009** à **04:03**

bonjour;
Au fait je confirme ce que dit carry, dans une entreprise on a tous les memes droits. c'est a dire on a tous de 2.5 jours par mois ce qui nous fait 30 jours par an a poser sur 6 jours par semaine (samedi compris) ou de 2.08 par mois ce qui fait le total de 25 jours a poser sur 5 jours par semaine. en fin de compte le calcul est le meme 5 semaines pour tout le monde. $30j/6cp=5$ semaines $25j/5cp=5$ semaines
ça c'est les deux calculs de base car apres il y a les conventions collectives qui rentrent en jeu et qui accordent ou pas des avantages supplementaires.
alors pour toi et d'apres ce que j'ai pu comprendre c'est que vous avez de 2.5j par mois qui ont été arrondis 8j au mois de mai (car mars avril et mai ça fait 7.5) que tu dois poser par 5 ou 6 jours selon votre convention collective et ça même si

tu travaille qu'un ou deux jour par semaine
exemple: j'ai un cntrat de 16h par semaine et je travaille mardi et mercredi.
rnsi un jour je veux partir une semaine je pose mes congés comme tout le monde c'est a dire du lundi au vendredi ou du lundi au samedi selon la convention collective.
rnsur ce je te souhaite bonne vacances